

Communication en Conseil Interministériel du Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale sur le « Mémo Citoyen de solution et de prévention aux problèmes de domaines réservés en Guinée avec accent sur les cas de Kaporo Rail et de Kipé 2 »

Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Depuis l'élection du Professeur Alpha CONDE à la magistrature suprême en 2010, le gouvernement guinéen affiche une volonté constante quant à la mise en œuvre de la politique de transformation de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est dans ce sens que, depuis quelques mois, le Ministère compétent a entrepris un vaste programme de récupération des zones réservées de l'Etat à Kaporo Rail et Kipé 2 dans Conakry. Ce qui a entraîné le déguerpissement des occupants illégaux des terrains formant la propriété de l'Etat.

Cette action légale de l'Etat suscite quelques réactions malveillantes et tendancieuses de l'opinion publique et des médias visant à faire croire faussement que les déguerpis sont visés, indexés et stigmatisés pour des desseins politiques ou communautaires.

Monsieur le Premier Ministre, , Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Les fonctions de mon département le désignent, tout naturellement, comme la cible et le destinataire des actions ou revendications des organisations de la société civile. C'est ainsi que depuis le début du déguerpissement, de façon informelle, quelques victimes se sont adressées au Ministère.

Après analyse de la situation, le département pour être le réceptacle des plaidoyers et l'interface du Gouvernement, a dégagé trois postulats de base pour faire face à la situation:

1. Le Ministère de la Ville et de l'Aménagement du Territoire est dans ses attributions en réalisant des actions de récupération des zones réservées de l'Etat et ce, sur toute l'étendue de territoire national.
2. Les personnes munies de titres fonciers ou autres papiers légaux qui se sentiraient lésées dans leurs droits par ces déguerpissements peuvent se plaindre directement à la justice pour que celle-ci se prononce sur les différents dossiers.
3. Toutes les initiatives visant à faire du plaidoyer sur le plan social, humanitaire peuvent être prises en compte par le Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale.

C'est sur la base de ces postulats, que le département a reçu, le jeudi 11 mars 2019 de 15H30 à 17H, le Conseil Régional des Organisations de la Société Civile de Conakry (CROSC - C) et le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG) pour la présentation d'un mémorandum portant sur la formulation des constats et recommandations en faveur d'un examen de la situation humanitaire des familles des déguerpis de Kaporo Rail et Kipé 2 en vue de l'exploration d'un accompagnement social et humanitaire.

Résultat d'une investigation engagée par les organisations de la société civile sur le terrain, dans son contenu, le memorandum comporte : une introduction, l'exposé des objectifs, de la méthodologie de travail, les éléments d'investigations, les constats effectués, les recommandations formulées, les mécanismes d'intervention et les autorités et organismes contactés au cours de l'investigation.

Le département en a été saisi, dans le but d'attirer l'attention du Gouvernement sur la dégradation jugée inquiétante de la situation sociale et de l'état de santé physique de certaines des personnes déguerpies et potentiellement exposées à affronter la très prochaine saison pluvieuse.

En dépit du préavis donné, de la légitimité et de l'objectivité de la décision de déguerpissement, il convient d'être sensible aussi à la situation humanitaire et de détresse que constitue le fait pour des familles de se trouver brusquement sans abri, pour des enfants d'être sans école, des personnes âgées sans logement. Ceci place le gouvernement devant une double responsabilité et nécessité.

D'un côté, la récupération légitime des biens de l'Etat qui oblige le Gouvernement à procéder à la douloureuse procédure de déguerpissement.

De l'autre côté, l'obligation pour le Gouvernement de promouvoir la transformation de la ville, d'aménager le territoire et assurer le bien-être des populations en croissance, notamment les jeunes, les femmes et de réduire les conséquences de la pauvreté et de l'urbanisation sauvage.

Pour l'essentiel, en termes statistiques et selon le constat des organisations de la société civile, **la situation la plus préoccupante résultant du déguerpissement et nécessitant une intervention sociale, humanitaire urgente se présente ainsi qu'il suit :**

1. 732 concessions identifiées, **dont 83 familles sont dans une situation humanitaire de détresse très critique** sur une population de 12 132 personnes ;
2. **38 personnes ont des problèmes de santé** (blessures par les tôles, les chutes et bastonnades, les gaz lacrymogène) ;
3. 13 écoles dont 300 élèves en moyenne par école ; 808 élèves qui étudient dans d'autres quartiers dont : **36 candidats au baccalauréat, 38 au brevet et 32 à l'entrée en 7ème année.**

Les voies à explorer pour cet impératif de conciliation entre les responsabilités et obligations de l'Etat d'une part et les nécessités de l'autre peuvent se concevoir et se décliner en :

1. La mise sur pied d'une commission mixte composée du Gouvernement, du collectif des déguerpis et de la société civile en vue d'évaluer les conditions d'appui aux familles et personnes dans le besoin.
2. Un plan d'urgence d'assistance apportant une solution digne et immédiate en hébergement à toutes personnes en situation de détresse et aux déguerpis méritants sur la base d'un examen au cas par cas.

3. Un plan d'appui **aux élèves candidats au baccalauréat, au brevet, à l'entrée en 7^{ème} année, au passage en classe supérieure** et à la scolarisation à l'ouverture de l'ensemble des élèves.
4. La poursuite du programme de récupération de toutes les zones réservées de l'Etat pour démentir ceux qui intoxiquent que les opérations en cours sont politiquement orientées.
5. L'organisation d'une campagne structurée d'information et de sensibilisation des populations sur le foncier public en Guinée mettant en relief la volonté de l'Etat pour le bien du pays et sur tout le territoire national :
 - De récupérer toutes les zones occupées avec des préavis suffisants et amplement diffusés ;
 - D'interdire toutes nouvelles occupations des zones réservées ;
 - De protéger toutes les zones réservées.
6. L'investigation pour identifier et faire sanctionner, immédiatement, les fonctionnaires et élus locaux qui se sont livrés et qui se livrent à des ventes illégales de zones réservées.

Monsieur le Premier Ministre, , Chef du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement ;

Il est utile que le gouvernement continue une prise en compte suffisante de la perception que l'opinion publique peut avoir des actes qu'il pose. Le défi étant de réduire l'écart qui peut se glisser entre les motivations qui peuvent guider les judicieuses actions et la compréhension que peuvent en avoir et garder les citoyens, du fait des risques de manipulation et d'instrumentalisation. Face à ces risques donc, il faut une communication à visée pédagogique en amont et en aval des interventions publiques.

En procédant ainsi le Gouvernement, comme le préconise le Président de la République, Professeur Alpha CONDE, restera en première ligne pour la poursuite de l'indispensable et impérieuse mise en œuvre de la modernisation des villes et de l'aménagement du territoire conformément au Plan National de Développement Economique et Social (PNDS) et à la vision Guinée 2040 pour une Guinée émergente et prospère..

Je vous remercie pour votre bienveillante attention.

Conakry, le 17 avril 2019

Mamadou Taran DIALLO